

PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE DU 2nd DEGRE VERS UNE SEGPA

ATTENTION / DATES « BUTOIRS »

- Pour un élève de 6^{ème} ordinaire : déposer le dossier avant le 8 février 2019
- Pour les jeunes de 6^{ème} SEGPA, la pré-orientation doit être confirmée et il est nécessaire de remonter un dossier au plus tard pour le 29 mars 2019.

Pour quel enfant : tout jeune en grandes difficultés scolaires ne maîtrisant pas toutes les compétences du palier 1 du Socle Commun.

1- Demander, au plus vite, un dossier au coordonnateur EGPA, il vous enverra les évaluations pour une aide au discernement.

Par tél: 02 43 61 58 69

Par mail : coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr
Par courrier : M. BEZANNIER Samuel

Coordonnateur EGPA Circonscription Le Mans 5

19 Bd Paixhans CS 50042

72071 LE MANS Cedex 9

Donner les coordonnées de la famille au coordonnateur EGPA pour qu'il prenne contact avec l'assistante sociale du Conseil Général (il ne le fera que si le dossier est réellement monté)

ATTENTION : Prévenir le plus tôt possible le service de psychologie

- 2- Dès que possible, **Le chef d'établissement réunit l'Equipe Educative** (Voir le dossier « **GUIDE DE L'EQUIPE EDUCATIVE** » que vous retrouverez sur le site de la DDEC http://www.ec72.org/, pour les enseignants, Education Inclusive, informations).
 - 3- Constitution du dossier sous la responsabilité du Chef d'Etablissement :
 - a. Feuillets psychologique et pédagogique
 - b. Résultats aux évaluations (obligatoires)
 - c. Fiche de synthèse de l'Equipe Educative
 - d. Renseignements médicaux par le médecin scolaire (le cas échéant si situation particulière)
 - e. si la famille choisit en priorité la SEGPA de Pruillé : ajouter une lettre signée de cette dernière stipulant ce choix
- 4- **Envoi du dossier à l'IEN-ASH** pour information et non pour avis (à l'attention du coordonnateur EGPA, voir adresse ci dessus point 2).